

Séance ordinaire du 23 mars 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-trois mars deux mille vingt à dix-sept heures trente, par visioconférence, à partir de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-03-38**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 23 mars 2020.

CE-2020-03-39**Approbation du procès-verbal des séances des 16 et 17 mars 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 16 et 17 mars 2020.

CE-2020-03-40**Nomination du directeur de l'Urbanisme**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher monsieur Dominique Lord à titre de directeur de l'Urbanisme et du Bureau de projets à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2020-03-41**Suspension du taux d'intérêt sur les taxes municipales**

[Document d'aide à la décision DSA-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer, à compter 18 mars 2020, à 0 % du taux d'intérêt applicable sur les retards de paiements des taxes et créances impayées, et ce, jusqu'au 31 mai 2020, et de décréter, qu'après cette date, le taux prévu à la résolution 011213 s'appliquera, à moins que le taux particulier ainsi fixé soit renouvelé par décision de ce conseil.

CE-2020-03-42**Mesures économiques exceptionnelles pour les entreprises ayant un prêt autorisé par la Ville**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à offrir à l'ensemble des entreprises qui ont actuellement des prêts actifs avec la Ville, et qui continuent d'être remboursés par les entreprises visées, un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts (congé de paiements), avec report de la date d'échéance de ces prêts en conséquence, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que, si cette période de crise devait se prolonger, à leur offrir à nouveau un moratoire supplémentaire de trois mois sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet.

CE-2020-03-43

Demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, autorisation à Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, engagement de la Ville et financement afférent

[Document d'aide à la décision BMD-2020-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le Bureau de la mobilité durable à présenter une demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer;
- d'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer;
- de s'engager envers Hydro-Québec et les entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à assumer les frais encourus advenant l'abandon du projet par la Ville;
- d'opter pour le choix numéro un comme type de gestion, soit qu'Hydro-Québec réalise les plans et devis ainsi que la réalisation des travaux sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer.

Sous réserve de ces décisions du conseil de la Ville, il est également résolu de financer la dépense relative à la réalisation de l'étude d'avant-projet du projet d'enfouissement des réseaux câblés dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, au montant maximal de 1 900 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2020-03-44

Avenant au bail intervenu avec Location Imafa, société en commandite, pour la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 470, 3^e Avenue (secteur Saint-Romuald), bail à intervenir avec 9337-1888 Québec inc. pour l'utilisation à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald), confirmation relative à l'utilisation d'un immeuble et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-001](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 1 au bail intervenu avec Location Imafa, société en commandite, concernant la location d'un espace d'entreposage situé dans l'immeuble sis au 470, 3e Avenue, (secteur Saint-Romuald), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de conclure le bail à intervenir avec 9337-1888 Québec inc., pour l'utilisation à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) d'une superficie approximative de 1 068 mètres carrés, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-021, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que cette partie de cet immeuble est affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la location de l'immeuble situé au 264 avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 75 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2020-03-45

Autorisation de suspendre les pénalités sur le remboursement par anticipation des prêts par les entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2020-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à autoriser les remboursements des prêts par anticipation sans pénalité pour les entreprises ayant actuellement un prêt avec la Ville, et ce, sous réserve que la demande soit faite au plus tard dans les trois mois suivant l'adoption de la résolution du conseil de la Ville et, si cette période de crise devait se prolonger, à prolonger le délai pour une période supplémentaire de trois mois sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet, et à signer tout document visant à donner plein effet à ce remboursement.

CE-2020-03-46

Besoin de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2020-032](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-032.

CE-2020-03-47

Ratification de mesures mises en œuvre par le Directeur général avec la collaboration de l'organisation municipale en sécurité civile dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier toutes les mesures mises en œuvre par le Directeur général, avec l'Organisation municipale en

sécurité civile, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, dont notamment les suivantes :

- Le maintien des services essentiels à la population : traitement de l'eau potable, déneigement, sécurité publique, transport en commun, collecte des déchets et entretien des infrastructures;
- La fermeture complète au public de tous les bâtiments municipaux, excluant les centrales de police et la cour municipale (pour les causes criminelles) et l'hôtel de ville pour la signature des registres uniquement en cours jusqu'au vendredi 20 mars;
- Sous le leadership de la Ville, la mise en place du *Groupe d'action et de soutien des organismes communautaires sur les services essentiels*, composé de représentants de la Direction de la vie communautaire de la Ville de Lévis, du CISSS-Chaudière-Appalaches, de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, de la Corporation de développement communautaire de Lévis et du Centre de référence et d'information 211. Ce groupe d'action interviendra essentiellement dans les volets d'activités reliés à l'aide alimentaire, à l'hébergement, au soutien psychologique, et à l'accès aux rendez-vous médicaux prioritaires;
- La création par la Ville d'un *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*, avec un budget de démarrage de 500 000 \$, financé à raison de 200 000 \$, à même le budget de fonctionnement et de 300 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté. Ce soutien financier viendra en appui à toute autre mesure initiée par les gouvernements et les partenaires de la Ville;
- La mobilisation du personnel de la Ville, suivant la priorisation de la Direction générale, auprès des organismes communautaires ciblés, grâce à l'excellente collaboration des employés cols bleus de la Ville et des représentants syndicaux. D'autres membres du personnel de la Ville pourraient s'ajouter à cette mobilisation en fonction des besoins exprimés;
- L'accélération des paiements de factures auprès des fournisseurs de la Ville;
- L'achat local favorisé pour toutes les commandes de la Ville de 100 000 \$ et moins;
- La transformation du *Guichet unique sur la main-d'œuvre* en *Guichet entraide entreprises* pour un soutien axé exclusivement sur l'appui aux entreprises dans le contexte de la pandémie;
- La communication immédiate au cours des prochains jours avec les 4 500 entreprises du territoire pour suivre de près l'évolution de la situation et réalisation d'un sondage immédiat pour être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible à la suite des annonces des gouvernements. Cette communication avec l'ensemble des entreprises est réalisée en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis;
- L'adaptation des conditions de travail du personnel à la réalité quotidienne vécue par la population de Lévis. La mise en place des mécanismes nécessaires favorisant le télétravail pour certains employés de la Ville en fonction de critères établis;
- La mise en place de directives immédiates pour l'ensemble du personnel;
- À l'instar du gouvernement provincial, l'interdiction formulée au personnel de la Ville de tout voyage à l'étranger, dans le cadre de leurs fonctions;

- L'obligation imposée au personnel de la Ville, qui est de retour d'un voyage personnel, à faire du télétravail ou à s'isoler pendant une période totale de 14 jours avant le retour au travail;
- L'autorisation des dérogations au règlement de la gestion contractuelle jusqu'à un maximum de 100 000 \$;
- Le maintien minimal de l'accès à certains services, soit les demandes de permis, la perception à la cour municipale, etc. Il est toutefois recommandé d'utiliser les services en ligne de la Ville (taxation, réclamation, demande de permis et cour municipale);
- L'annulation de toutes les visites non urgentes d'inspection et d'évaluation aux résidences, commerces et entreprises de la ville prévues d'ici le 30 mars;
- Le report de la période des inscriptions aux activités de camp de jour et de loisirs;
- L'annulation de la session des activités de loisirs de la session d'hiver. Tous les clients seront remboursés pour les cours qui n'auront pas eu lieu, incluant les cours reportés en raison des annulations pour les tempêtes;
- L'annulation de toutes les activités de loisir organisées par la Ville;
- La fermeture des installations municipales suivantes : bibliothèques, arénas et piscines;
- La fermeture des salles communautaires et de spectacles municipaux;
- Le report de la *Fête des bénévoles* à une date ultérieure;
- La mise en place d'un accompagnement auprès de nos 250 organismes reconnus par la Ville;
- La mise en place de mesures concrètes visant à éviter tout rassemblement non nécessaire;
- La suspension des frais de retard pour les volumes qui n'ont pas été retournés à partir du 13 mars 2020 auprès des bibliothèques de la Ville;
- La suspension des frais pour les réservations non honorées dans les bibliothèques de la Ville;
- La mise en place d'une mesure visant à ce que les usagers puissent conserver les documents empruntés jusqu'à la réouverture des bibliothèques de la Ville;
- La suspension du service de réservations jusqu'à la réouverture des bibliothèques de la Ville (l'ordre de priorité sera respecté);
- Le maintien du service des chutes à livres dans les bibliothèques de la Ville;
- Le versement d'une aide financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- À même le *Fonds local d'investissement*, d'accorder aux entreprises dans le besoin, des prêts et garanties de prêts pouvant aller jusqu'à 20 000 \$.

CE-2020-03-48

Aide financière à Moisson Québec inc.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 100 000\$ à Moisson Québec inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*.

CE-2020-03-49

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 57.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
